

REGLEMENT PARTICULIER SLALOM de la VILLE de CONDOM

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ARMAGNAC BIGORRE

Organise le **16 juin 2024**...avec le concours de **RACC Racing Automobile club condomois**

Sous le patronage de la Fédération Française du Sports Auto

Un slalom dénommé : **SLALOM de la VILLE de CONDOM**

Cette compétition compte pour : le Championnat de France des Slaloms 2024 le championnat de la Ligue Occitanie Pyrénées et le challenges des commissaires.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue sous le numéro en date du, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro en date du

Organisateur technique

Nom : **CASTAGNOS Bernard**

Adresse : **1126 Chemin de Pajon 32100 Condom**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :

René-Jean HULOT Licence n° 7288

Commissaires Sportifs : **Renée JECKER** Licence n° 11119

Jean-Pierre PERRIER Licence n° 21244

Directeur de Course : **Marie- Françoise POIRATON** Licence n° 11252

Commissaires Techniques : **Jean-François IMBERT** Licence n° 170395

Chargés des relations avec les concurrents : **Yacine MECHOUK** Licence n° 220965

Chronométreurs (1C au minimum) :

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : **le 11 juin 2024 à minuit.**

Publication de la liste des engagés : **le 15 juin 2024.**

Vérifications administratives : **le 15 juin 2024 de 15h15 à 19h15**
le 16 juin 2024 de 07h30 à 08h30

Lieu : **ZA Bellefille Route d'Eauze à CONDOM.**

Vérifications techniques : **le 15 juin 2024 de 15H30 à 19H30**
le 16 juin 2024 de 07h45 à 08h45

Lieu : **ZA Bellefille route d'Eauze à CONDOM.**

1° Réunion du Collège des Commissaires Sportif : **le 15 juin 2024 à 18h00**

Lieu : **Zone artisanale Bellefille route d'Eauze à Condom.**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés :
le 16 juin à 9h00

Essais non chronométrés : **le 16 juin 2024 de 08h30 à 09h00**

Essais chronométrés : **le 16 juin 2024 de 09h30 à 11h00**

Briefing des pilotes : le 16 juin 2024 après les essais chronométrés.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 16 juin à 11h00

Course :

- 1^{ère} manche le 16 juin 2024 de 11h15 à 13h00
- 2^{ème} manche le 16 juin 2024 de 14h00 à 15h45
- 3^{ème} manche le 16 juin 2024 de 15h45 à 17h45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires : le 16 juin 2024 à la fin de l'épreuve.

Lieu ZA Bellefille route d'Eauze à Condom.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office)

Lieu ZA Bellefille route d'Eauze à Condom.

Remise des prix : le 16 juin 2024 à 19H00 lieu ZA Bellefille route d'Eauze à Condom.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : **BG AUTOMOBILE**

Adresse 30 avenue de l'Europe 32330 GONDRIN

Taux horaire de la main d'œuvre : 70 € / heures TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 8h30.

Pesage des voitures (facultatif) : lieu : BG Automobile 32330 GONDRIN.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Voir règlement FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Anne-Marie VERGUES CASTAGNOS 1126 chemin de Pajon 32100 CONDOM

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le mardi 11 juin 2024 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à **90€**, réduits à **80€** pour les concurrents du RACC.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Les concurrents s'engageant avant le **11 juin 2024** avec frais de participation obligatoirement joints, bénéficieront d'une réduction de **5 €** (facultatif).

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.2P. LICENCES

Toute demande de Titre de participation, le demandeur devra **OBLIGATOIREMENT** présenter un certificat médical 2024 de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **80** dont **20** peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC et Classic.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms 2024. Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) Néant.
- Publicité optionnelle.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du Code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom de Condom a le parcours suivant (voir plan)

La course se déroulera en : **3 manches**.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : Avenue des artisans à Condom.

Arrivée : Avenue des artisans à Condom.

Longueur du parcours : (2 tours de 550 m) **1100 mètres**

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés à ZA Bellefile à Condom tous groupes confondus.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de: **14H00 le 15 juin 2024**.

Les remorques devront être garées au parking de la cave coopérative ZA Bellefile à Condom.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course au parc départ : ZA Bellefile avenue des artisans Condom
- Pendant les vérifications au parc des vérifications : ZA Bellefile avenue des artisans Condom
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : ZA artisanale Bellefile

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée :

Lieu : ZA Bellefille à Condom Centrale à Béton Sarremejean le 15 juin 2024 de 15h30 à 19h15. _ Téléphone permanence n° 06 71 85 69 14

Centre de secours le plus proche : **Hôpital de CODOM**

Lieu : **route de Lecture 32100...CONDOM** Téléphone n° **06 62 28 48 83**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

7.1P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing oral pourra être organisé après les essais chronométrés.

Le Directeur de Course devra s'assurer que les pilotes du Groupe Loisirs connaissent la réglementation.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

- | | |
|--|-----------------------------------|
| ➤ Quille de parcours renversée ou déplacée : | 2 secondes |
| ➤ Quille STOP renversée ou déplacée : | 10 secondes |
| ➤ Chicane manquée ou erreur de tracé : | manche non prise en compte |

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure ou cumul de 2 des manches.

Les classements provisoires seront affichés à : 18h30, lieu ZA Bellefille à Condom.

et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. TROPHEES : néant

10.2P. PRIX : néant

10.3P. COUPES

Une coupe sera attribué au :

- 1^{er} du scratch
- 1^{er} de groupe
- 1^{er} de classe

NB : les prix et coupes sont non cumulables.

10.4P. PODIUM

Voir Article 1.2p.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.